

Date de séance →	Jeu <span>di</span> 3 février 2022	Séance	<input checked="" type="checkbox"/> ordinaire
Heure de séance →	18h00		<input type="checkbox"/> extraordinaire
Date d'envoi des convocations : 20 janvier 2022		Séance n° 2	

**Ordre du jour**

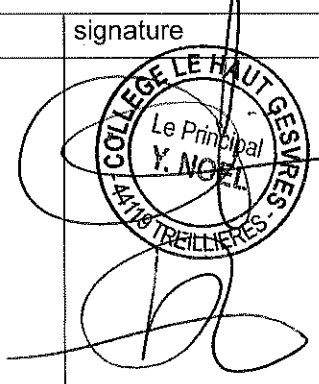
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 23 novembre 2021 (cf site collège)

**1 – Présentation des orientations de répartition de la DHG (Dotation Horaire Globale) dans la perspective de la définition des BMP-CSD-CSR (Bloc Moyen Provisoire - Complément Service Donné - Complément Service Reçu) pour la préparation du TRMD (Tableau de répartition des Moyens par Disciplines) année scolaire 2022-2023**

*(Pour info conseil pédagogique le mercredi 19 janvier 2022 à 11h00)*

**2 – Affaires financières / Présentation DBM pour la prise en charge du remplacement du compresseur de la chambre négative**

**3 – Questions diverses**

Noms	signature		Nbre
<u>Président</u>		<b>Total des membres du CA</b>	30
M. NOËL Yves Principal		(absence de candidat parmi les agents) Quorum (moitié + un)	16
<u>Secrétaire</u>		Membres présents avec voix délibérative	<b>16</b>
Mme DESCHOEMAKER Violette Conseillère Principale d'Éducation		Membres présents sans voix délibérative	0
<u>Pour mémoire AS 2020/2021</u>		Membres invités en qualité d'experts	0
CA1 24 novembre 2020 : Mme Renaudet		Absents avec voix délibérative	14
CA2 29 janvier 2021 : Mme Jauret			
CA3 23 mars 2021 : M. Pourtaud			
CA4 1 <sup>er</sup> juillet 2021 : Mme Bénaitreau			
CA1 23 novembre 2021 : M. Laisney			

Treillières, le 20 janvier 2022

A l'attention de

Mesdames et Messieurs  
les membres du conseil d'administration

**Objet : Convocation conseil d'administration n° 2  
AS 2021/2022**

Yves NOEL  
Principal  
Président du Conseil d'administration

J'ai l'honneur de vous convier au prochain **conseil d'administration**  
qui se déroulera le

YN/DP//2021-2022

**Jeudi 3 février 2022 à 18 h 00**  
au collège Le Haut Gesvres / Treillières  
(...dans le respect des règles de distanciation et des gestes barrières)

10 rue Simone de Beauvoir  
44119 TREILLIERES

Téléphone  
02.28.07.92.92  
Fax  
02.28.07.92.93

Mail  
ce.0442418P@ac-nantes.fr

Site web  
<http://hautgesvres-treillieres.loire-atlantique.e-lyco.fr>

### Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 23 novembre 2021 (cf [site collège](#))

1 – Présentation des orientations de répartition de la DHG (Dotation Horaire Globale) dans la perspective de la définition des BMP-CSD-CSR (Bloc Moyen Provisoire - Complément Service Donné - Complément Service Reçu) pour la préparation du TRMD (Tableau de répartition des Moyens par Disciplines) année scolaire 2021-2022

(Pour info conseil pédagogique le mercredi 19 janvier 2022 à 11h00)

2 – Affaires financières / Présentation DBM pour la prise en charge du remplacement du compresseur de la chambre négative au service de restauration

3 – Questions diverses

copie

⇒ CD44 & Délégation Châteaubriant  
+ Mme BERNIER Mélodie  
+ Mme BOMME Emmanuelle  
+ Mme COLIN Sonia  
+ Mme DROUET Isabelle  
+ Mme LAVIGNE Magali

⇒ Mairie Treillières  
+ Mme ROUBERTOU Emmanuelle

...Et dès à présent, vous pouvez noter la date du CA suivant fixé en lien avec l'agent comptable → le 29 mars 2022

Vous en souhaitant bonne réception et dans l'attente de cette réunion,



Y. Noël  
Principal du collège Le Haut Gesvres  
Président du Conseil d'Administration



<sup>1</sup> Documents préparatoires en annexe  
du mail d'envoi de convocation à compléter  
pour retour au secrétariat de direction J-2 CA

### Membres du conseil d'administration Année scolaire 2021-2022 :

#### Membres de droit ou désignés (10)

M. NOËL Yves (Principal), M. GARDIC (Principal adjoint), M. LE RUDULIER Philippe ou Mme DESCHOEMAKER Violette (CPE), Mme RENAUDET Isabelle (Gestionnaire)  
Mme ACCARION Ombeline, conseiller départemental (suppléante : Mme SAADI, Chef du service développement local, délégation de Châteaubriant, CD de Loire Atlantique)  
M. BOUVAIS Erwan, conseiller départemental (suppléante : Mme DRION Elsa, conseillère départementale)  
M. ROYER Alain, maire de Treillières au titre de la communauté de communes Erdre et Gesvres \* ou son-sa remplaçant(e) désigné(e) par la CCEG  
Mme BERAGNE Maité, Adjointe aux affaires scolaires de la mairie de Treillières au titre de la municipalité (suppléante : Mme Grolleau)  
Personnalités qualifiées représentant le secteur économique : M. MALINGE Christophe (ou M. DUBERN Gaël) et M. THIBAUD Dominique (désignation en cours par CD44)

à titre consultatif : - M. GILLOUARD Olivier, agent comptable (Lycée Monge)

#### Membres élus des personnels (7 + 3 = 10)

> Personnels enseignants et d'éducation (7/7) : Mme MENET Sylvie – M. LAGRANGE Christian – Mme MOUSSUS Christelle – Mme BOUYER Céline – Mme CHABLAT Virginie – M. ABCHAR Noureddine – Mme EULALIE Marie-Claire (Suppléants : Mme RIVET-LOPEZ Caroline – Mme JAURET-LIEGEOIS Emilie – Mme PLANTARD Géraldine – M. PLOUET Marc – Mme REST Isabelle – Mme PIPARD Stéphanie – Mme CHAUVIN Soizic)  
> Personnels techniques et administratifs (3/3) : M. AMAUCÉ Miguel – Mme CURY Aline – Mme VERBAERE Florence (suppléants : M. VINET Solène)

#### Membres élus des parents et élèves (7 + 3 = 10)

> Parents d'élèves (FCPE) (7/7) : Mme BICHON Emmanuelle – Mme BROCH' Caroline – Mme CASSAGNE Sandrine – Mme GOURDON Marina – M. LAISNEY Sébastien – Mme NUSSBAUMER Béatrice – M. ROQUIER Soizic (suppléants : M. ANGOT François – Mme GUILLERME Cindy – Mme HERRARD Aude – M. LE CLAIRE Frédéric – Mme LESANT Laure – Mme NOUVEL Emmanuelle – Mme REMY Aurélie)  
> Élèves (3/3) : Léa NICHOLLS (3<sup>ème</sup> 2) Nohann ROY (3<sup>ème</sup> 1) et Enzo LERAY (4<sup>ème</sup> 6)  
(suppléants : Clara LAISNEY 3<sup>ème</sup> 3 Hugo AMELINE 5<sup>ème</sup> 6 et Gabin MARIE 4<sup>ème</sup> 6)

### Précision

Un membre titulaire qui ne peut participer à une séance du Conseil d'Administration en informe, par écrit, par mail, le Président en lui indiquant le nom de son suppléant, lequel est informé par le titulaire sans qu'une convocation personnelle lui soit envoyée.  
Il appartient au titulaire de transmettre les documents au suppléant.

<input checked="" type="checkbox"/> Membres de droit ou désignés (10)		Signature ↓
Président : <b>M. NOËL Yves</b> , principal	1	
<b>M. GARDIC Erwan</b> , principal adjoint	2	
<b>Mme RENAUDET Isabelle</b> , gestionnaire	3	
<b>M. LE RUDULIER Philippe</b> , conseiller principal d'éducation : ou <b>Mme DESCHOEMAKER Violette</b> , conseiller principal d'éducation :	4	
<b>M. BOUVAIS Erwan</b> , conseiller départemental de Loire-Atlantique, CD44 (suppléante : Mme DRION Elsa, conseillère départementale)	5	
<b>M. ACCARION Ombeline</b> , conseiller départemental de Loire-Atlantique, CD44 (suppléante : Mme SAADI, Chef du service développement local, délégation de Châteaubriant, Conseil départemental de Loire Atlantique)	6	
<b>M. ROYER Alain</b> , maire de Treillières, représentant au titre de la CCEG	7	
<b>Mme BERAGNE Maïte</b> , adjointe aux affaires scolaires, Mairie de Treillières (suppléante : Mme GROLLEAU)	8	
Personnalité qualifiée représentant le secteur économique :	9	
<b>M. MALINGE Christophe</b> (suppléant : M. DUBERN)	10	
<b>M. THIBAUD Dominique</b>		

à titre consultatif :

- agent comptable : **M. GILLOUARD Olivier** (Lycée Monge)

<input checked="" type="checkbox"/> Membres élus des personnels (7/7)	Signature ↓	<input checked="" type="checkbox"/> Membres élus des parents et élèves (7/7)	Signature ↓
<b>Mme MENET Sylvie</b>	11	<b>Mme BICHON Emmanuelle</b>	21
<b>M. LAGRANGE Christian</b>	12	<b>Mme BROCH' Caroline</b>	22
<b>Mme MOUSSUS Christelle</b>	13	<b>Mme CASSAGNE Sandrine</b>	23
<b>Mme BOUYER Céline</b>	14	<b>Mme GOURDON Marina</b>	24
<b>Mme CHABLAT Virginie</b>	15	<b>M. LAISNEY Sébastien</b>	25
<b>M. ABCHAR Noureddine</b>	16	<b>Mme NUSSBAUMER Béatrice</b>	26
<b>Mme EULALIE Marie-Claire</b>	17	<b>M. ROQUIER Soizic</b>	27
Suppléants : Mme RIVET-LOPEZ Caroline Mme JAURET-LIEGEOIS Emilie Mme PLANTARD Géraldine M. PLOUET Marc Mme REST Isabelle Mme PIPARD Stéphanie Mme CHAUVIN Soizic		Suppléants : M. ANGOT François Mme GUILLERM Cindy Mme HERRARD Aude M. LE CLAIRE Frédéric Mme LESAINTE Laure Mme NOUVEL Emmanuelle Mme REMY Aurélie	
Personnels techniques et administratifs (3/3) :		Élèves (3/3) :	
<b>M. AMAUCÉ Miguel</b>	18	<b>Léa NICHOLLS (3<sup>ème</sup> 2)</b>	28
<b>Mme CURY Aline</b>	19	<b>Nohann ROY (3<sup>ème</sup> 1)</b>	29
<b>Mme VERBAERE Florence</b>	20	<b>Enzo LERAY (4<sup>ème</sup> 6)</b>	30
Suppléants : Mme VINET Solène		Suppléants : Clara LAISNEY 3 <sup>ème</sup> 3 Hugo AMELINE 5 <sup>ème</sup> 6 et Gabin MARIE 4 <sup>ème</sup> 6)	

## Membres du conseil d'administration Année scolaire 2021-2022 :

30 membres (/30) et Quorum fixé en conséquence à 16

### Membres de droit ou désignés (10)

Principal : **M. NOËL Yves**  
Principal adjoint : **M. GARDIC Erwan**  
Gestionnaire : **Mme RENAUDET Isabelle**  
Conseiller Principal d'Éducation : **M. LE RUDULIER Philippe ou Mme DESCHOEMAKER Violette**

Conseil Départemental de Loire Atlantique (CD44) :

**Mme ACCARION Ombeline**, conseiller départemental  
(suppléante : Mme SAADI Catherine, Chef du service développement local,  
délégation de Châteaubriant, Conseil départemental de Loire Atlantique)  
et  
**M. BOUVAIS Erwan**, conseiller départemental  
(suppléante : Mme DRION Elsa, conseillère départementale)

CCEG\* : **M. ROYER Alain**, maire de Treillières au titre de la communauté de communes Erdre et Gesvres \*  
ou son-sa remplaçant(e) désigné(e) par la CCEG

Municipalité : **Mme BERAGNE Maïte**, Adjointe aux affaires scolaires de la mairie de Treillières  
(suppléante : Mme GROLLEAU)

Personnalité qualifiée représentant le secteur économique : **M. MALINGE Christophe** ou M. DUBERN Gaël  
**M. THIBAUD Dominique**

à titre consultatif :

- agent comptable : **M. GILLOUARD Olivier** (Lycée Monge)

### Membres élus des personnels (10/10)

Personnels enseignants et d'éducation (7/7) : **Mme MENET Sylvie – M. LAGRANGE Christian – Mme MOUSSUS Christelle – Mme BOUYER Céline – Mme CHABLAT Virginie – M. ABCHAR Noureddine – Mme EULALIE Marie-Claire**  
(Suppléants : Mme RIVET-LOPEZ Caroline – Mme JAURET-LIEGEOIS Emilie – Mme PLANTARD Géraldine – M. PLOUET Marc – Mme REST Isabelle – Mme PIPARD Stéphanie – Mme CHAUVIN Soizic)

Personnels techniques et administratifs (3/3) : **M. AMAUCÉ Miguel – Mme CURY Aline – Mme VERBAERE Florence** (suppléants : M. VINET Solène)

### Membres élus des parents et élèves (10/10)

Parents d'élèves (FCPE) (7/7) : **Mme BICHON Emmanuelle – Mme BROCH Caroline – Mme CASSAGNE Sandrine – Mme GOURDON Marina – M. LAISNEY Sébastien – Mme NUSSBAUMER Béatrice – M. ROQUIER Soizic** (suppléants : M. ANGOT François – Mme GUILLERME Cindy – Mme HERRARD Aude – M. LE CLAIRE Frédéric – Mme LESAIN Emmanuelle – Mme NOUVEL Emmanuelle – Mme REMY Aurélie)

Élèves (3/3) : **Léa NICHOLLS (3<sup>ème</sup> 2) Nohann ROY (3<sup>ème</sup> 1) et Enzo LERAY (4<sup>ème</sup> 6)**  
(suppléants : Clara LAISNEY 3<sup>ème</sup> 3 Hugo AMELINE 5<sup>ème</sup> 6 et Gabin MARIE 4<sup>ème</sup> 6)

## PRESENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CE 3 FEVRIER 2022

7/10 ☒ **M. NOËL Yves - M. GARDIC Erwan - Mme RENAUDET Isabelle - Mme DESCHOEMAKER Violette**  
**Mme ACCARION Ombeline - M. DRION Elsa - M. THIBAUD Dominique**

5/7 ☒ **M. PLOUET Marc – M. LAGRANGE Christian – Mme JAURET Emilie – Mme BOUYER Céline – Mme CHABLAT Virginie**

2/3 ☒ **M. AMAUCÉ Miguel – Mme CURY Aline**

2/7 ☒ **Mme BICHON Emmanuelle – Mme BROCH Caroline**

0/3 ☒

Absent(s) excusé(s) : **M. BOUVAIS - M. DUBERN - M. MALINGE - M. GILLOUARD - Mme MENET - Mme MOUSSUS - Mme VERBAERE**  
**Léa NICHOLLS (3<sup>ème</sup> 2) Nohann ROY (3<sup>ème</sup> 1) et Enzo LERAY (4<sup>ème</sup> 6)**

Absent(s) :

Le quorum étant atteint avec 16 membres présents, M. le principal ouvre la séance à 18h05

## Mise en place du Conseil d'administration

### – Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Deschoemaker Violette, membre désigné, conseillère principale d'éducation, accepte de prendre la charge de secrétaire de séance.

Vote des membres du CA :

16 pour 0 contre 0 abstention

### – Approbation de l'ordre du jour

M. le Principal donne lecture de l'ordre du jour préalablement adressé aux membres du CA. Le principal précise qu'il n'est dorénavant plus nécessaire de faire voter l'ordre du jour proposé par le président de cette assemblée (cf décret 2020-1632). Ce même décret évoque la question de la création de la commission permanente. Cette instance n'a plus vocation à instruire de manière systématique des questions soumises au conseil d'administration et ce, selon l'article L 421-4 du Code de l'éducation.

### – Approbation du procès verbal du C.A du 23 novembre 2021

M. le Principal sollicite les membres du CA pour savoir s'il y a lieu de revenir sur le procès-verbal du précédent CA. Il soumet le procès verbal tel qu'il a été adressé au vote des membres du CA. M. le Principal rappelle qu'une rubrique "conseil d'administration" a été créée sur le site du collège, dans laquelle les procès verbaux sont proposés pour rendre compte et informer sur le fonctionnement administratif du collège.

M. Thibaud intervient pour un complément et précise qu'il a bien sollicité la CCEG et confirme la proposition de projet possible, avec le service culture sur la question du harcèlement abordée de manière spécifique dans le cadre d'actions de type Théâtre-Forum.

Mme Bouyer, professeure de lettres et référente culture accueille très favorablement cette perspective au nom du collège et va contacter sans tarder le service culture de la CCEG et notamment Mme Lerat Manon. M. Thibaud est grandement remercié pour son suivi.

Le procès verbal du CA n° 1 du 23 novembre 2021 est adopté :

16 pour 0 contre 0 abstention

## 1 – Présentation des orientations de répartition de la DHG (Dotation Horaire Globale) dans la perspective de la définition des BMP-CSD-CSR (Bloc Moyen Provisoire - Complément Service Donné - Complément Service Reçu) pour la préparation du TRMD (Tableau de Répartition des Moyens par Disciplines) année scolaire 2022-2023

Le TRMD est complété à cet instant de l'année en lien avec des opérations relatives aux postes menées au niveau national.

Un dossier de présentation du positionnement des moyens par discipline a été adressé à tous les membres du CA.

M. le principal présente la DHG attribuée à l'établissement (document notification IA44).

Des précisions ont été apportées aux membres de la commission permanente réunie le 26 janvier 2021 afin d'expliquer les modalités de ventilation des heures HP (heures postes) et HSA (heures supplémentaires année). Le Conseil pédagogique a également été réuni le 27 janvier 2021.

La dotation a été adressée le 17 janvier 2022. Cette dotation fait ainsi apparaître **740 heures** soit **707 HP + 33 HSA et 8 IMP**. Cette dotation est en augmentation par rapport à celle de l'année précédente et dans la continuité de l'évolution des dernières années.

La raison de cette évolution positive est l'augmentation des effectifs et la façon dont cela impacte la structure en termes de divisions.

De vingt-deux divisions le collège doit passer à vingt-quatre divisions à la prochaine rentrée (seize pour mémoire en 2016-2017).

29 heures (26 + 3) sont allouées par division soit 725 heures (650 + 75) auxquelles est ajouté un crédit de 12 heures pour l'AS et 3 heures statutaires (une en physique-chimie et deux en SVT correspondant aux trois postes de ces deux disciplines) → 740 heures au total

### **Structure** (Effectifs) → Structure arrêtée par IA44 en janvier 2021 ↻ ↻

Rappel Prévisions → constats Eff. 21/22	Chiffres IA 44 prépa AS 2022-2023					Pour information... Prévisions présentées à l'IA44 par clg HG
	Niveau	Eff.	Div.	E/D HG	E/D 44	
190 (7) → 196 /7	6ème	195	7	27,8	> 27	189 et 7
157 (6) → 156 /6	5ème	196	7	28	< 28,1	197 et 7
155 (6) → 150 /6	4ème	156	6	26	= 26	156 et 6
135 (5) → 135 /5	3ème	150	5	30	= 30	150 et 5
637 (24) → 636 /24	<b>Total</b>	<b>697</b>	<b>25</b>	27,9	> 27,7	692 et 25

#### Structure prévisible

Niveau	Divisions	Effectifs
6ème	7 divisions :	6 de 28 élèves 1 de 27 élèves
195		
5ème	7 divisions :	7 de 28 élèves
196		
4ème	6 divisions :	6 de 26 élèves
156		
3ème	5 divisions :	5 de 30 élèves
150		

#### Pour information

Une baisse de – 600 élèves (+376 n-1 et +521 n-2) est prévue sur l'ensemble des collèges du département 44 pour la prochaine rentrée de septembre 2022.

Constat prévision au collège le Haut Gesvres : 697 élèves prévus pour septembre 2022

→ + 60 par rapport au constat de rentrée 2021 (évolution des effectifs est donc à l'inverse de la tendance du département).

Et... + 120 par rapport au constat de rentrée 2020

Les besoins reposent en premier lieu sur le fait qu'il convient de veiller à assurer les horaires légaux dus aux élèves.

### HORAIRES LEGAUX ELEVES POUR CHAQUE DISCIPLINE ET CHAQUE NIVEAU ↗

Enseignements / Niveaux	6 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>
Français	4,5	4,5	4,5	4
Histoire-Géographie EMC	3	3	3	3,5
LV1	4	3	3	3
LV2	--	2,5	2,5	2,5
Arts Plastiques	1	1	1	1
Éducation musicale	1	1	1	1
EPS	4	3	3	3
Mathématiques	4,5	3,5	3,5	3,5
Physique-Chimie	.	1,5	1,5	1,5
SVT	.4	1,5	1,5	1,5
Technologie	.	1,5	1,5	1,5
Total	26	26	26	26
	dont 3	dont 3	dont 3	dont 3
EC = Enseignements de complément	pour EC	pour EC	pour EC	pour EC

La DHG est répartie avec d'une part des heures "face aux élèves" HP et HSA et, d'autre part, des moyens alloués dans le cadre d'une enveloppe permettant d'attribuer des indemnités pour des missions : des IMP (indemnités pour missions particulières).

Ces nouvelles dispositions sont définies dans le décret n° 2014-940 du 20 août 2014 qui précisent les modalités de reconnaissance des missions des enseignants exerçant dans les établissements du second degré depuis la rentrée scolaire 2015.

Les heures postes correspondent aux professeurs nommés à titre définitif.

Il faut distinguer les moyens attribués à l'établissement avec les supports provisoires que sont les stagiaires (9 h), les BMP (9 h-18 h), et les CSD (complément de service donné) et CSR (compléments de service reçu) pour des volumes compris entre 2 et 8 h.

Globalement, les déficits constatés entre les besoins et les apports sont ainsi pourvus par des créations, le cas échéant, si le volume est suffisant pour pourvoir un poste et ce, en évaluant la pérennité du support pour ne pas créer un poste qui devrait être ensuite supprimé par manque de besoin à n+1 ou n+2. Les déficits peuvent également être pourvus par des stagiaires, des BMP, des CSR

Par ailleurs, le cas échéant, une situation de suppression peut être envisagée si le besoin est inférieur à hauteur d'un poste par rapport à l'apport constaté. Dans cette situation, cela entraîne une mesure de carte scolaire pour le professeur concerné. Le collège n'est pas dans cette situation cette année. En fonction du volume d'heures supérieures au besoin défini, un CSD peut aussi être défini.

M. le principal présente pour information la ventilation des heures établie à ce stade de l'année.

Comme évoqué en conseil pédagogique et en commission permanente, les choix opérés l'ont été afin de respecter l'équilibre et l'esprit des dispositifs pédagogiques développés dans le cadre du projet d'établissement. Une attention particulière est également portée afin de prendre en considération les ressources humaines et les apports d'heures dans les différentes disciplines.

### TABLEAU DE REPARTITION DES MOYENS PAR DISCIPLINE (TRMD) / JANVIER 2022

Disciplines	Besoins B	Apports A	Nombre de postes	Écarts A-B	MESURES	HP	HSA
Lettres classiques	10	18	1	+ 8	- CSD interne 8 h vers Lettres Modernes	10	0
Lettres modernes	119,5	82 (90-8)	5	- 37,5	+ CSR interne 8 h de lettres classiques + BMP de 18 + BMP de 9	117	2,5
Allemand	10	0	0	- 10	+ BMP 9h en allemand	9	1
Anglais	84,5	72	4	- 12,5	+ BMP 10h en anglais	82	2,5
Espagnol	48,5	36	2	- 12,5	+ BMP 10h en espagnol	46	2,5
Histoire-géographie	83	60 (72-3) et -9	4	- 23	+ BMP 18h en hist-géo <u>A noter : Tps partiels 15/18<sup>e</sup> et (à confirmer) décharge DAFPEN 9/18<sup>e</sup></u>	72	3,5
Mathématiques	101,5	87	5	- 14,5	+ BMP 12h en mathématiques	99,5	2,5
Technologie	42	36	2	- 6	+ CSR 6h en technologie	42	0
Sc. Physiques	36	18	1	- 18	+ BMP 18h en phys-chimie	36	0
SVT	45,5	36	2	- 9,5	+ BMP 9h en SVT	42	0,5
Éduc° musicale	26	18	1	- 8	+ BMP-CSR 7h en éducat° musicale	25	1
Arts plastiques	26	13	1	- 13	+ BMP-CSR 12h en arts plastiques	25	1
EPS	95	73 (77-4)	4	- 22	+ BMP 20h EPS <u>devant élèves</u> (+ 3 pour AS)	93	2
"Grec ou Basque"	12,5	0				0	12,5
<b>Total</b>	<b>740</b>	<b>578 (-20) <sup>1</sup></b> <b>558 voire 549</b>	<b>32</b>			<b>707</b>	<b>33</b> <b>HP + HSA = 740</b>

<sup>1</sup> L'apport global est de 578 auquel il convient de retrancher les 20 heures liées à des temps partiels (8 heures en lettres modernes, 3 heures en histoire-géographie, 5 en arts plastiques, 4 heures en EPS) + décharge de 9 heures en histoire-Géographie à confirmer. Soit 558 voire 549 (selon décharge DAFPEN).

Un tableau reprenant ces éléments est adressé au service de la DOS (Division de l'Organisation Scolaire) à l'inspection académique de Loire-Atlantique dans le cadre de cette phase de gestion du TRMD dans le cadre d'un calendrier national sur ces opérations (doc. en annexe du PV).

Le récapitulatif de ce tableau a été présenté en conseil pédagogique, en commission permanente et a été remis aux membres du CA.

Un affichage a également été réalisé en salle des professeurs.

Cette première approche permet ainsi de présenter une répartition HP/HSA soit 707 HP et 33 HSA pour l'enveloppe attribuée de 740 heures + 8 IMP qui est ainsi en phase avec la dotation attribuée.

M. le principal évoque qu'il s'agit, à ce moment de l'année et de la préparation de la prochaine rentrée, d'envisager la ventilation des postes définitifs pour avis au CA sans qu'il soit utile encore de se prononcer sur la répartition de la dotation elle-même. En effet, dans les prochains mois, le dialogue va se poursuivre avec les autorités académiques pour ajuster les besoins et la définition des BMP, CSR, CSD. Le principal précise que cette ventilation des moyens établie et communiquée au sein de l'établissement pour information de chacun, fait apparaître différentes mesures qui figurent sur le tableau présenté (préparation remontée TRMD vers IA service DOS).

Rappel habituel: les moyens alloués par l'Inspectrice d'académie résultent des décisions prises au niveau national consécutivement au vote du budget national par les législateurs à l'Assemblée Nationale.

La définition de cette enveloppe de moyens par Mme l'inspectrice d'académie de Loire Atlantique répond à un principe d'équité, en fonction de la réponse à apporter face à la diversité des situations des établissements et des publics scolaires dans le département. Un accent est porté sur les collèges concernés par la problématique de l'éducation prioritaire en lien avec la poursuite de la mise en œuvre de la réforme du collège qui est développée en répondant aux mêmes principes dans tous les établissements publics. Les établissements privés sont normalement soumis aux mêmes principes. Ces points sont importants doivent être connus.

Le principal précise enfin pour clore ce point du CA relatif au TRMD enfin que **La dotation sera stabilisée en juin et son emploi précis sera alors** (selon la formule déjà employée et ce, conformément aux textes) **soumis au vote du CA**. Si notre structure devait connaître une évolution, l'inspection académique redéfinirait la situation à examiner en juin prochain, comme cela a pu être le cas par le passé.

**Cette préparation de répartition dans la perspective du TRMD n'appelle pas de remarques.**

**Le conseil d'administration est en accord avec ce projet.** Cette présentation qui n'a pas fait l'objet d'un vote à ce stade n'a pas fait l'objet de remarques particulières de la part de cette assemblée ni lors du conseil pédagogique spécialement réuni pour l'examiner.

Il n'y a pas de nécessité de suppression dans le contexte de croissance importante des effectifs qui est le nôtre.

Il n'y a pas davantage de pertinence de création car, dans l'attente de la révision du secteur scolaire sur lequel travaille le département, les postes créés (dans les matières où le besoin en BMP est important) ne seraient pas pérennes tant que nous n'avons de visibilité sur le moyen terme. Créer pour supprimer peu après n'aurait pas de sens.

Le principal rapporte que le CD44 travaille sur la question des effectifs. La perspective d'une révision de la carte scolaire est possible mais modérée et ce à échéance de la préparation de la rentrée de septembre 2023. Il semblerait qu'une solution soit examinée sous l'angle bâtiminaire pour adapter la structure à l'évolution des effectifs qui n'a pas de raison de baisser vu le contexte démographique.

M. Thibaud intervient ainsi pour abonder et souligne que la commune de Grandchamps enregistre des naissances en nette augmentation. En 2021 il y aura eu 112 naissances et 108 l'année précédente. Mme Drion, CD44 et élue de la commune de Treillières, fait état d'un nombre qu'elle ne peut communiquer avec précision mais qui est supérieur. Le secteur est attractif et très dynamique sur le plan démographique.

Il n'y a pas à douter de la prise en compte par le CD44 du contexte particulier du collège le Haut Gesvres. Il n'y a pas à douter que les parents, les élèves et les personnels du collège apprécieront que des réponses "constructives" soient apportées en espérant être associés.

## **2 – Affaires financières**

Acte n° 1 : Présentation de la décision budgétaire modificative pour vote

Prélèvement sur Fonds de réserves du SRH, pour la prise en charge du remplacement du compresseur de la chambre négative, pour un montant de 1 198.08 €, au service OPC/0immoSRH /215

Vote des membres du CA :

16 pour      0 contre      0 abstention

**INFORMATION INTERNE / ANTICIPATION CA ULTÉRIEUR** : D'ores et déjà et dans le prolongement des échanges développés dans cette instance le 1<sup>er</sup> juillet dernier il convient d'évoquer qu'une DBM (décision budgétaire modificative) sera soumise au vote des membres du CA pour envisager des acquisitions de manuels et permettre ainsi les réassorts nécessaires consécutifs à l'évolution des effectifs du collège. Des séries sont incomplètes. Les fonds dédiés ont été utilisés avec discernement pour répartir les moyens et servir le maximum de disciplines. Mais à présent et suite à l'évolution forte des effectifs (+200 élèves entre 2016 et 2021 et + 60 élèves sont attendus à la prochaine rentrée de septembre 2022) il convient de répondre spécifiquement à ce besoin.

Une DBM sera donc présentée consécutivement au prochain CA du 29 mars 2022 qui porte notamment sur le compte financier.

Le résultat précis du compte financier permettra de prendre la décision adaptée, proportionnée et raisonnable pour pallier à la situation rencontrée. Les professeurs sont sollicités pour un état précis des besoins.

## **3 – Questions diverses**

M. le principal sollicite les membres du CA pour savoir si au-delà de questions diverses qui ne lui sont pas parvenues, il y aurait toutefois un point à évoquer.

Les représentants des parents d'élèves (Mmes Bichon et Broc'h) tiennent à aborder à nouveau une question récurrente depuis plusieurs années au sujet des projets de travaux de rénovation des toilettes et de création d'un préau.

Le Principal répond que ce sujet a déjà été abordé à plusieurs reprises et que le département y est sensible. On peut espérer que dans la continuité des travaux relatifs à l'accessibilité PMR réalisés l'été dernier une nouvelle tranche concerne les toilette élèves. Le technicien CD44 qui suit le collège a précisément évoqué qu'il souhaitait que les budgets en la matière permettent à la fois de résoudre la mise aux normes PMR et l'amélioration des lieux. QUI PLUS EST ajoute Mme Bichon dans le contexte manifeste de l'augmentation forte des effectifs du collège.

Mme La gestionnaire évoque également que la demande d'installation de fenêtres dans les bureaux Vie Scolaire (AED et CPE) évoquée au précédent CA avait été relayée vers le CD44 dont le technicien est venu au collège avec une entreprise pour prendre les mesures dans la perspective de ces travaux. Cela sera effectivement plus efficace pour aérer les bureaux. Le délai n'est pas défini.

19h10 – Le Principal remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur participation.

# Structure

(Effectifs) → Structure arrêtée par IA44  
18 janvier 2021

Rappel  
Prévisions → constats  
Eff. 21/22  
190 (7) → 196 /7  
157 (6) → 156 /6  
155 (6) → 150 /6  
135 (5) → 135 /5  
637 (24) → 636 /24

Chiffres IA 44 prépa AS 2022-2023						Pour information... Prévisions présentées par le clg HG à l'IA44
Niveau	Eff.	Div.	E/D HG	E/D 44		
6ème	195	7	27,8	> 27		189 et 7
5ème	196	7	28	< 28,1		197 et 7
4ème	156	6	26	= 26		156 et 6
3ème	150	5	30	= 30		150 et 5
<b>Total</b>	<b>697</b>	<b>25</b>	27,9	> 27,7		692 et 25

Niveau	Divisions	Effectifs
6ème	7 divisions :	6 de 28 élèves 1 de 27 élèves <b>195</b>
5ème	7 divisions :	7 de 28 élèves <b>196</b>
4ème	6 divisions :	6 de 26 élèves <b>156</b>
3ème	5 divisions :	5 de 30 élèves <b>150</b>

**Pour information**

Une baisse de - 600 élèves (+376 n-1 et +521 n-2) est prévue sur l'ensemble des collèges du département 44 pour la prochaine rentrée de septembre 2022.

Constat prévision au collège le Haut Gesvres : 697 élèves prévus pour septembre 2022  
→ + 60 par rapport au constat de rentrée 2021 (évolution des effectifs est donc à l'inverse de la tendance du département).  
Et... + 120 par rapport au constat de rentrée 2020

Dotation Ministère vers 44 en 2022 ⇒ à peine plus de 54000 heures pour l'ensemble des collèges (HP+HSA).  
Enveloppe quasiment équivalente à 2021 (baisse très minime et non proportionnée liée à la baisse des effectifs sur le 44).

**Dotation IA 44 du 18 janvier 2022 → Collège Le Haut Gesvres**

**R 2022 Total "748" soit 740 (HP et HSA) + 8 IMP**  
**707 HP + 21 HSA**  
**effectif 697 & 25 divisions**

**25 divisions x 29 (26 + 3) soit 725 heures (Dot° principale 650 + Dot° suppl. 75)**

+ 12 heures AS (4 x 3)  
+ 3 heures statutaires (SVT/PC) pour un total de 740 heures

R 2021	Total 711	682.5 HP	28.5 HSA	+ 9 IMP	effectif 637 élèves / 24 divisions
R 2021	Total 653	630 HP	23 HSA	+ 9 IMP	effectif 582 élèves / 22 divisions
R 2019	Total 563	542 HP	21 HSA	+ 9 IMP	effectif 544 élèves / 20 divisions
R 2018	Total 543	515 HP	19 HSA	+ 8 IMP	effectif 487 élèves / 18 divisions
R 2017	Total 505	490.4 HP	14,1 HSA	+ 8 IMP	effectif 462 élèves / 17 divisions
R 2016	Total 491	475 HP	16 HSA	+ 4 IMP	effectif 441 élèves / 16 divisions
R 2015	Total 543	527 HP	16 HSA	+ 9 IMP	effectif 494 élèves / 18 divisions



Chiffrage général selon besoins nécessaires pour la structure en fonction des horaires légaux

Classe / Niveau	6 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	Total
Effectifs prévus IA 44 → <i>(effectifs envisagés prévisions clg)</i>	195 <i>(189)</i>	196 <i>(197)</i>	156 <i>(156)</i>	150 <i>(150)</i>	697 <i>(692)</i>
Nombre de divisions	7	7	6	5	25
<b>Groupes de langues</b>					
Anglais LV1	7	7	6	5	25
Allemand LV2	1	1	1	1	4
Espagnol LV2	-	7	6	5	18
Latin	-	2 LCA 5 <sup>e</sup>	2	2	4 + LCA 5 <sup>e</sup>
<b>Horaires en sciences et technologie selon nombre div.</b>					
SVT	14	10,5	9	7,5 (+2,5)	41 (+2,5)
Technologie	14	10,5	9	7,5	41
Physique - chimie	(7)	10,5	9	7,5	34
<b>Horaires</b>					Total avt AP ↳ 650
Français	4,5	4,5	4,5	4	119,5
Histoire Géo	3	3	3	3,5	83
Mathématiques	4,5	3,5	3,5	3,5	101,5
Anglais 1	4	3	3	3	84,5
Allemand LV2 (6 <sup>e</sup> ) 5 <sup>e</sup> 4 <sup>e</sup> 3 <sup>e</sup>	2	2,5	2,5	2,5	10
Espagnol LV2	--	2,5	2,5	2,5	48,5
SVT	2	1,5	1,5	1,5 + 0,5	45,5
Technologie	2	1,5	1,5	1,5	42
Sces Physiques	--	1,5	1,5	1,5	36
Education musicale	1	1	1	1	25 +1
Arts plastiques	1	1	1	1	25 +1
E.P.S.	4	3	3	3	95
Latin		2	4	4	10
Total ⇒					= 740
⇒ Accomp. Personnalisé ⇒ "au-delà" de l'AP <b>Et actions spécifiques</b>					17,5 25 20
. Association Sportive (coord IMP) . Heures statutaires (SVT / PC)					12 3
+ reliquat HSA pour compléments et ajustements					+12,5 "grec"

**650** heures pour les 26 heures par division (25 x 26)

+ DSH (25 x 3)

**75** heures

**dont**

- 10 pour All2
- 10 pour latin
- 1 pour Parcours Avenir
- 1 pour acc. piscine EPS
- 1 pour Sc. Phys.
- 1 pour chorale
- 1 pour Atelier Arts plastiques

soit 25

37,5 pour AP et autres actions spécifiques  
Soit 17,5 AP et 20 autres

+ 12 heures (AS)  
+ 3 heures (SVT/PC)

+ 12,5 HSA

et encore 8 IMP dont coord. EPS

Ventilation par discipline selon horaires légaux

Calcul des besoins en fonction des horaires légaux

Horaires disc.  
Div. Français Latin

6ème  
Eff. prévu par IA44 195  
Gr initiation All. 1

5ème  
Eff. prévu par IA44 196  
Gr All. 1

4ème  
Eff. prévu par IA44 156  
Gr All. 1

3ème  
Eff. prévu par IA44 150  
Gr All. 1

Total général/ discipline et répartition diverses

Projet de répartition AP 6è  
Moyens dédoubl., AP...  
Autres actions spéci., ...  
Heures statutaires AS & Soes  
Au-delà de l'AP...

Total besoins par discipline

Total élèves 697

	Div.	French	Latin	H-G EMC	LV1	LV2 Esp.	LV2 All.	Arts Plast.	Éd° mus.	EPS	Mathéma.	Phys-Ch	SVT	Technol.
6ème	7	4,5	0	3	4	0	2	1	1	4	4,5	1	2	2
Eff. prévu par IA44	195	31,5	0	21	28	0	2	7	7	28	31,5	7	14	14
Gr initiation All.	1													
5ème	7	4,5	1	3	3	2,5	2,5	1	1	3	3,5	1,5	1,5	1,5
Eff. prévu par IA44	196	31,5	2	21	21	17,5	3	7	7	21	24,5	10,5	10,5	10,5
Gr All.	1													
4ème	6	4,5	2	3	3	2,5	2,5	1	1	3	3,5	1,5	1,5	1,5
Eff. prévu par IA44	156	27	4	18	18	15	2,5	6	6	18	21	9	9	9
Gr All.	1													
3ème	5	4	2	3,5	3	2,5	2,5	1	1	3	3,5	1,5	1,5	1,5
Eff. prévu par IA44	150	20	4	17,5	15	12,5	2,5	5	5	15	17,5	7,5	7,5	7,5
Gr All.	1													
Total général/ discipline et répartition diverses		110	10	77,5	82	45	10	25	25	82	94,5	34	41	41
Projet de répartition AP 6è		7		3,5							7			
Moyens dédoubl., AP...		2,5		2	2,5	3,5						Z	2,5	
Autres actions spéci., ...														
Heures statutaires AS & Soes										12		1	2	
Au-delà de l'AP...			10			10		1	1	1		1		1
Total besoins par discipline		119,5	10	83	84,5	48,5	10	26	26	95	101,5	36	45,5	42
Total élèves		697												

↔ soit HP et HSA

TRMD\*\* "Reliquat HSA"

HSA ↔ HSE

double compté 740

Divisions 25 650

25 75

soit 725

& Heures stat. 15

DHG 740

(prév°) IMP 8

Pour info heures statutaires comprises dans la DHG (affectées)  
Heures AS - Association Sportive 12 pour 4 postes (HP-HSA)  
Heures statutaires sciences 3 pour 3 postes (HP-HSA)  
& Heure coord. EPS = 15 2 en IMP

Modalités de calcul de DGH 26 par division 3 par division  
dotation principale dotation supplémentaire pour les EC

Au-delà de l'AP...  
10 10 heures sont nécessaires pour le latin (5ème LCA et 4 groupes)  
10 10 heures sont nécessaires LV2 (4 gr. allemand2 au-delà des gr. espagnol2)  
1 1 heure Parcours Avenir 3è  
1 1 heure est nécessaire pour la chorale ou atelier instrument  
1 1 heure est à envisager pour un atelier arts plastiques à créer  
1 1 heure pour EPS 6è (piscine) soit 1 HSA pour 30 HSE  
1 1 heure pour 2ème enseignant Sciences physiques  
25

Ressources	avant mesures CSD-CSR-BMP ... dans TRMD**	Hor. hebdo	Hor. hebdo avec tps partiels
Discipline	Postes		
Lettres classiques	1	18	18
Lettres modernes	5	90	82
Allemand	0	0	0
Anglais	4	72	72
Espagnol	2	36	36
Histoire-Géo.	4	72	60
Maths	5	87	87
Technologie	2	36	36
Sc. Phys.	1	18	18
SVT	2	36	36
Educ° musicale	1	18	18
Arts plastiques	1	18	13
EPS	4	77	73
TOTAL	32	578	549

\*\*TRMD = Tableau de Répartition des Moyens par Discipline

## Préparation de la rentrée septembre 2022 (AS 2022-2023)

Dotation IA du 18 janvier 2022 → 740 H soit 707 HP et 33 HSA ET... 8 IMP

### TABLEAU DE REPARTITION DES MOYENS PAR DISCIPLINE (TRMD) / JANVIER 2022

Disciplines	Besoins B	Apports A	Nombre de postes	Écarts A-B	MESURES	HP	HSA
Lettres <i>classiques</i>	10	18	1	+ 8	- CSD interne 8 h vers Lettres Modernes	10	0
Lettres <i>modernes</i>	119,5	82 (90-8)	5	- 37,5	+ CSR interne 8 h de lettres classiques	117	2,5
					+ BMP de 18		
					+ BMP de 9		
Allemand	10	0	0	- 10	+ BMP 9h en allemand	9	1
Anglais	84,5	72	4	- 12,5	+ BMP 10h en anglais	82	2,5
Espagnol	48,5	36	2	- 12,5	+ BMP 10h en espagnol	46	2,5
Histoire-géographie	83	60 (72-3) et -9	4	- 23	+ BMP 18h en hist-géo	72	3,5
					<u>A noter</u> : Tps partiels 15/18 <sup>e</sup> et (à confirmer) décharge		
DAFPEN 9/18 <sup>e</sup>							
Mathématiques	101,5	87	5	- 14,5	+ BMP 12h en mathématiques	99,5	2,5
Technologie	42	36	2	- 6	+ CSR 6h en technologie	42	0
Sc. Physiques	36	18	1	- 18	+ BMP 18h en phys-chimie	36	0
SVT	45,5	36	2	- 9,5	+ BMP 9h en SVT	42	0,5
Éduc <sup>o</sup> musicale	26	18	1	- 8	+ BMP-CSR 7h en éducat <sup>o</sup> musicale	25	1
Arts plastiques	26	13	1	- 13	+ BMP-CSR 12h en arts plastiques	25	1
EPS	95	73 (77-4)	4	- 22	+ BMP 20h EPS <u>devant élèves</u> (+ 3 pour AS)	93	2
"Grec ou Basque"	12,5	0				0	12,5
<b>Total</b>	<b>740</b>	<b>578 (-20)<sup>1</sup></b> <b>558 voire 549</b>	<b>32</b>			<b>707</b>	<b>33</b> <b>HP + HSA</b> <b>= 740</b>

<sup>1</sup> L'apport global est de 578 auquel il convient de retrancher les 20 heures liées à des temps partiels (8 heures en lettres modernes, 3 heures en histoire-géographie, 5 en arts plastiques, 4 heures en EPS) + décharge de 9 heures en histoire-géographie à confirmer. Soit 558 voire 549 (selon décharge DAFPEN).

La DHG est répartie avec d'une part des heures "face aux élèves" HP et HSA et, d'autre part, des moyens alloués dans le cadre d'une enveloppe permettant d'attribuer des indemnités pour des missions : des IMP (indemnités pour missions particulières). Ces nouvelles dispositions sont définies dans le décret n° 2014-940 du 20 août 2014 qui précise les modalités de reconnaissance des missions des enseignants exerçant dans les établissements du second degré depuis la rentrée scolaire 2015. Les heures postes correspondent aux professeurs nommés à titre définitif.

Il faut distinguer les moyens attribués à l'établissement avec les supports provisoires que sont les stagiaires (9 h), les BMP (9 h-18 h), et les CSD (complément de service donné) et CSR (compléments de service reçu) pour des volumes compris entre 2 et 8 h. Globalement, les déficits constatés entre les besoins et les apports sont ainsi pourvus par des créations, le cas échéant, si le volume est suffisant pour pourvoir un poste et ce, en évaluant la pérennité du support pour ne pas créer un poste qui devrait être ensuite supprimé par manque de besoin à n+1 ou n+2. Les déficits peuvent également être pourvus par des stagiaires, des BMP, des CSR. Par ailleurs, le cas échéant, une situation de suppression peut être envisagée si le besoin est inférieur à hauteur d'un poste par rapport à l'apport constaté. Dans cette situation, cela entraîne une mesure de carte scolaire pour le professeur concerné. Le collège n'est pas dans cette situation cette année. En fonction du volume d'heures supérieures au besoin défini, un CSD peut aussi être défini.

Etablissement : Clg Le Haut Gesvres  
0442418P  
Treillières

Info IA DHG 17/01/2022 : 707 HP + 33 HSA = 740  
DHG notifiée le 17 janvier 2022

Ajustement / Modification dotation : ..... HP et ..... HSA + ... IMP  
25 div. | 697 él. IA + 8 IMP

CA 3 février 2022

## Préparation rentrée sept. 2022

Passage 24 à 25 divisions (référence IA n-1 24 div et 637 él.)

Code	Discipline	Nbre de supports (profs)	Dont poste vacant	Horaires hebdomadaires	Besoins globaux hp+hsa	Créations(s)	PSTG	BMP	CSR	Suppression(s)	CSD	TP	Decharges	CPA	Dotation HP	Dotation HSA	Observations
L0201	Lettres classiques	1	18	10	10					8		8			10,00	0,00	CSD Mme Moussus 8 (interne lett. Mod. L0202) et besoin latin = 10
L0202	Lettres modernes	5	90	119,5			27	8				8			117,00	2,50	CSR interne LC de 8 (L0201) Mme Moussus + BMP 18+9 & TP Mme Dieu-Bidet 10/18€ PAS DE CREATION
L0421	Allemand	0	0	10			9					0			9,00	1,00	BMP 9 (continuité pédag. et projet échange en cours) // DIPE
L0422	Anglais	4	72	84,5			10					0			82,00	2,50	Besoin 10 heures BMP 10
L0426	Espagnol	2	36	48,5			10								46,00	2,50	Besoin 10 heures BMP 10
L0429	Italien														0,00	0,00	
L1000	Histoire-Géo.	4	72	83			18	3	9						78,00	5,00	M. Guichard 15/18 & décharge 9h pour Mme Plaza 18/18 (DAPPEN en juin)
L1300	Maths	5	87	101,5			12								99,00	2,50	Besoin 12 heures BMP 12
L1400	Technologie	2	36	42			6								42,00	0,00	Besoin 6 heures BMP 6
L1500	Sc. Phys.	1	18	36			18								36,00	0,00	Besoins 18 heures soit BMP 18 (continuité pédagogique avec M. Fournier)
L1600	SVT	2	36	45,5			9								45,00	0,50	Besoin 9 heures BMP en complément
L1700	Edu musicale	1	18	26			7								25,00	1,00	Besoin 7 heures en complément
L1800	Arts plastiques	1	18	26			12					5			25,00	1,00	Besoin 12 heures en complément selon Tps partiel M. Saillard
L1900	EPS	4	77	95			20					4			93,00	2,00	Besoin hors AS de 20 pour enseignement face élèves + 3 pour AS soit 20+3
LXXX	GREC... non affecté...			12,5											0,00	12,50	
	<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>578</b>	<b>740</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>158</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>20</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>707,00</b>	<b>33,00</b>	
															<b>740,00</b>		

Code	Discipline	Nbre de supports (profs)	Dont poste vacant	Horaires hebdomadaires	Besoins globaux hp+hsa	Créations(s)	PSTG	BMP	CSR	Suppression(s)	CSD	TP	Decharges	CPA	Dotation HP	Dotation HSA	Observations
C0072	Insti SES														0,00	0,00	
P3020	G. Const. Réa.														0,00	0,00	
P7200	Biotechnologie														0,00	0,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

Code	Discipline	Nbre de supports (profs)	Dont poste vacant	Horaires hebdomadaires	Besoins globaux hp+hsa	Créations(s)	PSTG	BMP	CSR	Suppression(s)	CSD	TP	Decharges	CPA	Dotation HP	Dotation HSA	Observations
G0145	Option D														0,00	0,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

Code	Discipline	Nbre de supports (profs)	Dont poste vacant	Horaires hebdomadaires	Besoins globaux hp+hsa	Créations(s)	PSTG	BMP	CSR	Suppression(s)	CSD	TP	Decharges	CPA	Dotation HP	Dotation HSA	Observations
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>32</b>	<b>578</b>	<b>740</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>158</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>20</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>707,00</b>	<b>33,00</b>	PAS DE CRÉATIONS à ENVISAGER
															<b>740,00</b>		CAR FLUCTUATION DES EFFECTIFS PRÉVISIBLE EN LIEN AVEC PROBABLE RÉVISION DE LA CARTE SCOLAIRE

0442418P  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE LE HAUT GESVRES  
10 RUE SIMONE DE BEAUVOIR  
44119 TREILLIERES  
Tel : 0228079292

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 29  
Année scolaire : 2020-2021  
Nombre de membres du CA : 22  
Quorum : 12  
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 21/01/2021  
Réuni le : 29/01/2021  
Sous la présidence de : Yves Noel  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 26/01/2021

**Sur la :**

1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;  
 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Vote consultatif sur double proposition de créations de postes soumises à décision de M. le recteur dans deux disciplines : mathématiques et anglais. Cette double proposition a été formulée en CA suite examen du TRMD. La DHG et son emploi définitif sera elle votée en CA en juin 2021 selon confirmation de la structure.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Noel  
Prénom : Yves

Signé le: 05/02/2021 12:14:11

**Sujet :** Evolution importante des effectifs : problème de réassort des manuels scolaires

**De :** gestionnaire collège haut Gesvres <gestionnaire.0442418p@ac-nantes.fr>

**Date :** 20/01/22, 11:31

**Pour :** "CE.44R1-DAEP" <ce.daep@ac-nantes.fr>, Bourdin Yves <yves.bourdin@ac-nantes.fr>

**Copie à :** NOËL Yves <yves.noel@ac-nantes.fr>

Bonjour Monsieur Bourdin,

Copie à Monsieur Noël, Chef d'établissement,

je me permets d'attirer votre attention sur la situation du collège le Haut Gesvres, qui voit ses effectifs augmenter très rapidement, sans qu'une prise en compte de cette augmentation soit effectuée, pour l'attribution de la subvention "manuels scolaires". Notre situation est spécifique, avec une forte augmentation constatée de nos effectifs.

A la rentrée 2021, nous sommes passés de 585 élèves(année scolaire 2020/2021) à 637 à la rentrée 2021 avec la création d'une 6° en plus, et les prévisions de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, font apparaître le chiffre de 697 élèves scolarisés au Haut Gesvres pour la rentrée 2022, avec une création d'une 5°supplémentaire. (pour rappel, l'établissement a accueilli 260 élèves de plus entre 2016 et 2022)

Cette augmentation n'est pas sans conséquence sur nos manuels scolaires, la dotation de l'État est très insuffisante pour couvrir les besoins en réassort.

Il faut en moyenne, une centaine d'Euros pour équiper un élève en manuels, il nous aurait fallu une subvention de 5000.00 Euros pour couvrir nos besoins, au lieu des 1276,00 Euros attribués. Nous avons donc, cette année des élèves qui n'ont pas de manuels, ce qui est déploré par les enseignants et les fédérations de parents d'élèves.

Nous vous alertons dès à présent, pour réévaluer notre attribution pour l'année 2022, afin que chaque élève de notre établissement puisse bénéficier des manuels auxquels il a droit.

Cordialement,

Isabelle Renaudet, gestionnaire du collège le Haut Gesvres de Treillières